

La liquidation d'une fondation de prévoyance

Importance de la désignation d'un chargé de projet

La liquidation d'une fondation de prévoyance peut s'avérer être un travail de grande complexité et de longue haleine. Sa complexité réside notamment dans le fait que de nombreux intervenants et interlocuteurs gravitent autour d'une liquidation. Si nous en faisons la liste, nous arriverions facilement à plus de dix acteurs.

Partant de ce constat, nous ne pouvons que recommander de nommer un chargé de projet qui aura comme fonction principale de coordonner les divers travaux des nombreuses parties prenantes. Avant toute décision quant à l'éventuelle liquidation d'une fondation de prévoyance, il faut savoir se poser les bonnes questions.

Se poser les bonnes questions

Le constat est là et les statistiques le démontrent. Le nombre de caisses de pensions est en baisse constante. Alors qu'en 2010 on dénombrait à peu près 2300 institutions de prévoyance, leur nombre ne dépassait guère les 1400 à fin 2020.¹

Les raisons de la concentration du marché des caisses de pensions sont multiples. Le coût ou encore les exigences élevées en matière de gestion administrative et technique d'une fondation propre en sont les principales. Par ailleurs, tous les critères plaident en faveur ou en défaveur du maintien d'une fondation propre devraient être analysés et évalués dans le détail. Cette analyse demande certes du temps mais constitue une base de décision importante pour le Conseil de fondation, qui n'est autre que l'organe suprême d'une caisse de pension. La flexibilité (choix du gestionnaire administratif, de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, du réassureur, du gérant de fortune, de l'organe de révision, etc.), l'autonomie et le pouvoir de décision d'une fondation propre ne sont

pas à sous-estimer et ces éléments ne devraient pas être occultés lorsqu'il est question du maintien ou non d'une fondation propre.

Récemment, des caisses de pensions ont investi financièrement dans le renouvellement d'une installation d'approvisionnement électrique d'une commune en Suisse. On le voit, la caisse de pension peut donc aussi jouer un rôle dans le soutien des acteurs locaux visant à atteindre leurs objectifs environnementaux. Une fondation propre possède également un degré de flexibilité plus accru dans le choix des investissements. Par exemple, l'année 2021 a notamment été marquée par l'intérêt des caisses de pensions pour l'investissement dans la cryptomonnaie ainsi que dans l'immobilier direct avec la construction des immeubles associatifs de demain. On le voit, avec une fondation propre, le Conseil de fondation est conscient que grâce à cette forme d'organisation, il conserve une grande flexibilité et une forte autonomie, pouvant ainsi plaider en faveur du maintien de sa fondation propre actuelle.

Liquidation totale

Lorsque l'on parle de concentration et de disparition des caisses de pensions, implicitement on parle de liquidation totale de ces dernières et de ré-affiliation du personnel actif restant et des rentiers auprès d'une nouvelle solution de prévoyance.

Le processus de liquidation d'une fondation propre doit se faire dans un cadre strict avec l'intervention de plusieurs



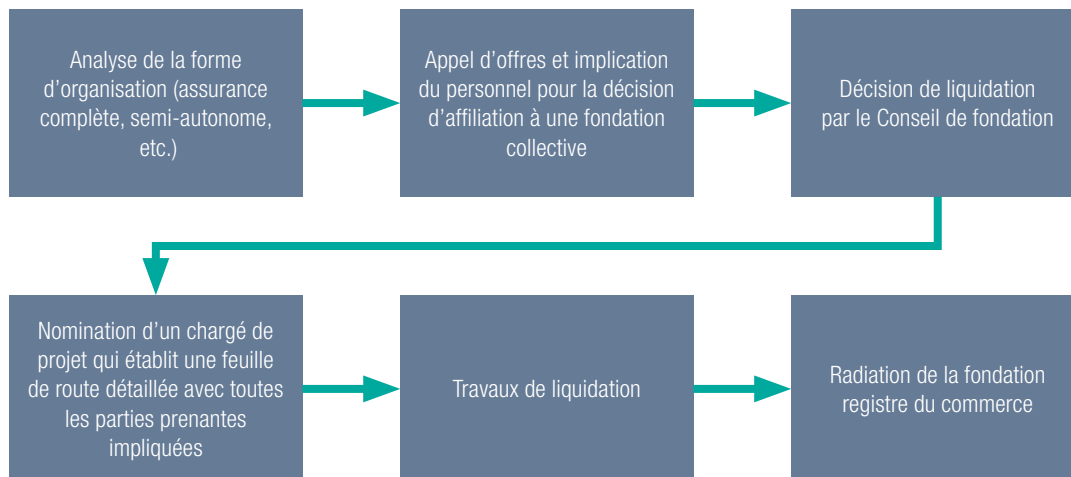
Natalie Koch
Responsable Kessler
Prévoyance SA



Patrick Martinez
Responsable Prévoyance
professionnelle Suisse
Romande chez Kessler

¹ OFS: Statistique des caisses de pensions.

Étapes principales



parties prenantes. En outre, il est prépondérant d'établir un planning tenant compte de la situation de chaque fondation de prévoyance et d'élaborer un tableau de bord qui précise l'implication de tous les prestataires obligatoires (par ex. auditeur, autorité de surveillance, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, etc.) et les prestataires facultatifs (par ex. conseiller externe, courtier, etc.).

La recherche d'une nouvelle solution de prévoyance est également soumise à des contraintes légales. Récemment, le Tribunal fédéral (9C_409/2019) a statué sur l'implication et le consentement obligatoire du personnel en cas de changement d'institution de prévoyance. Cette décision augmente indéniablement la charge administrative du processus de changement de caisse de pension.

Une bonne planification et le suivi d'un tableau de bord transparent, ôtent déjà une grande partie de la complexité de deux processus, qui sont d'une part, celui de la recherche d'une nouvelle solution de prévoyance et d'autre part, celui de la liquidation totale de la caisse de pension qui s'en suit. Dans un souci d'efficacité et d'efficience, ces deux projets peuvent être menés parallèlement.

De notre expérience, le processus de liquidation d'une caisse de pension doit se mener comme un projet, avec à sa tête un chargé de projet.

Grace à un bon suivi, la liquidation totale d'une caisse de pension peut être effectuée dans un délai de 18 mois. Néanmoins, le droit de recours des assu-

rés contre le plan de répartition d'éventuels fonds libres, une situation de sous-couverture de la caisse de pension ou encore des placements illiquides qui ne seraient pas repris par la nouvelle fondation peuvent encore rallonger ce délai de quelques mois.

Personnes impliquées et parties prenantes

Différentes parties prenantes sont impliquées lors de la liquidation d'une fondation propre. Il y a le personnel qui prendra la décision de s'affilier à une nouvelle solution de prévoyance, les destinataires actuels et les personnes ayant quitté la fondation au cours des dernières années en tant que bénéficiaires des éventuels fonds libres, mais également et avant tout, le Conseil de fondation, à qui il incombe de prendre les décisions importantes en lien avec la liquidation. Souvent, le Conseil de fondation agit dans son ensemble comme «liquidateur» de la fondation. Par la suite, les membres qui composent l'organe paritaire (appelé également commission de prévoyance ou comité de gestion, etc.) lors de l'affiliation à une solution de prévoyance collective, sont souvent issus des membres du Conseil de fondation de la caisse liquidée. De son côté, l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle doit notamment produire un rapport de liquidation et procéder aux divers calculs actuariels. L'auditeur a, pour sa part, la responsabilité de valider formellement le rapport de liquidation et c'est l'autorité de surveillance des fondations qui or-

TAKE AWAYS

- Investir le temps nécessaire dans l'analyse de la bonne forme d'organisation pour la prévoyance professionnelle de son entreprise et s'entourer de spécialistes.
- Procéder à une analyse forces/avantages et faiblesses/menaces de sa fondation propre et mettre en exergue toutes les spécificités liées à ce modèle de prévoyance.
- Gagner du temps en nommant un chargé de projet pour coordonner les actions des divers intervenants en cas de liquidation. Cette personne peut être un membre du Conseil de fondation ou une personne externe.
- Considérer la structure de sa caisse de pension et de la prévoyance professionnelle en général, sur le long terme et ne pas céder à la panique en cas de fluctuation des marchés financiers.
- S'informer continuellement sur l'évolution du cadre légal et explorer le marché des caisses de pensions et leurs différentes solutions de prévoyance.

donne la suppression de la fondation du registre du commerce.

Le chargé de projet, qui agit en tant que coordinateur, a un rôle central. S'il y a des éléments de la liquidation dont la responsabilité est très spécifiquement attribuée à une personne sur une base légale, il y a aussi des paramètres comme notamment l'archivage des données de la fondation après la liquidation, la nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et le calcul des frais restants à

charge de la fondation, qui doivent être appréciés et considérés par le chargé de projet.

Etapas

Les autorités de surveillance régionales ont, pour certaines, créé des supports ou de la documentation spécifique pour soutenir et orienter les personnes impliquées dans une liquidation totale. Cependant, comme chaque liquidation est différente, il est recommandé de produire un planning détaillé pour chaque fondation et pour chaque liquidation. Les étapes principales, selon notre expérience, sont indiquées dans le tableau (page 111).

Optimiser le temps

Entre le moment de la prise de décision par le Conseil de fondation de liquider une fondation et la suppression de cette dernière du registre du commerce, il s'écoule généralement entre 18 et 24 mois. Ce délai peut être largement prolongé en cas de recours possible lors des différentes étapes de la liquidation.

En nommant un chargé de projet ayant la mission de coordonner les travaux des différentes parties prenantes, le Conseil de fondation peut optimiser voire réduire le temps d'une liquidation de plusieurs mois. ■